

**COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Séance du 12 septembre 2016

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
13	14
<u>Date de la convocation :</u> 06 septembre 2016	
<u>Date d'affichage :</u> 19 septembre 2016	

L'an deux mil seize, le douze septembre deux mil seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes BENESTON Chrystèle, COUINEAU Jessica, DÉZÉ Françoise, LAURENT Emmanuelle RIOCREUX Stéphanie, RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line.

MM. BRODSKY Pierre-Alexandre, COLMAN Sébastien, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, PLANTIER Patrick, SOUCHU Christian, Sébastien TOQUARD.

Excusés : M. BOISDRON Claude.

Secrétaire de séance : Pierre-Alexandre BRODSKY

Approbation des comptes rendus du 08 juillet 2016 : Approuvé à l'unanimité après quelques modifications.

Madame le Maire remercie l'ensemble du Conseil pour son implication dans toutes les manifestations de cet été, notamment le comice du monde rural. Le char, composé d'éléments naturels, était très réussi. Le stand de la commune a remporté un vif succès.

**COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES,
SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Délégations communautaires :

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale se réunira à nouveau ce vendredi.

Comité enfance-jeunesse : Un premier bilan de la période estivale a été présenté : l'accueil de loisirs de Bourgueil a eu un meilleur taux de remplissage que prévu et il y a eu une bonne participation au niveau de l'acti-ado.

Temps d'Activité Périscolaire : 42% des enfants étaient pré-inscrits par internet avant la rentrée. Le site internet des TAP est désormais compatible pour tablettes et smartphones. Les conventions de mise à disposition des salles par les communes sont en cours de rédaction.

Accueil de loisirs des mercredis : L'accueil de loisir de Continvoir reste ouvert pour la nouvelle année scolaire ainsi que celui de Restigné.

Vernalis : Le thème de l'année sera autour des fruits et légumes. Dans ce cadre, un atelier cuisine sera organisé le 12 mai à Benais, également en lien avec le REAPP à Benais.

REAPP : Une nouvelle animation est organisée ce samedi dans le cadre du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents à Bourgueil sur le thème « même pas peur » : risques domestiques, réseaux sociaux, garde d'enfants.

Délégations syndicales :

SIACEBA : Intervention du technicien de rivière qui a présenté le syndicat et les travaux en cours sur la commune le long du Changeon et des boires.

SITS : Une réunion de pré-rentree a eu lieu le 30 août, il s'agissait de la dernière rentrée départementale, la compétence devenant régionale dès la rentrée prochaine (loi Notre). La gratuité du transport scolaire a d'ores et déjà été annoncée par le Conseil Régional pour l'année 2017/2018.

SMIPE : Il a été constaté que les deux Points d'Apport Volontaire (PAV) situés derrière la salle des fêtes et au Moulin Piard sont régulièrement saturés, notamment la colonne jaune destinée aux emballages.

Le Président du SMIPE a donné son accord pour l'installation d'un nouveau point d'apport sur le territoire communal, reste à en déterminer l'emplacement. Le Conseil municipal se donne le mois de septembre pour réfléchir à un emplacement idéal et ré-abordera ce point lors de sa séance d'octobre.

Revoir avec M. BOISDRON – MME RUOPPOLO – M PLANTIER. Chacun réfléchit et point sur toutes les propositions au prochain Conseil

Commissions municipales :

Commission fêtes et cérémonies :

Un mariage a été célébré cet été. Un autre mariage sera célébré ce samedi.

Le planning pour l'organisation des journées du patrimoine de dimanche prochain a été travaillé. Le matériel sera installé la veille à partir de 17h.

Commission logement : Des devis ont été demandés pour le changement du portail de la petite gare.

Commission plan communal de sauvegarde : Présentation du scénario de l'exercice à l'ensemble de la commission, les membres du poste de commandement, les responsables de secteur, la gendarmerie, les pompiers et la directrice de l'école le lundi 19 septembre à 20h30. L'exercice sera organisé le lundi 3 octobre au matin.

Commission affaires scolaires : 48 enfants sont accueillis cette année à l'école de Benais : 28 dans la classe de Mme CHAUMENY et 20 dans celle de Mme PERDREAU.

Les nouveaux chauffages sont installés dans les classes. De nouveaux téléphones ont été installés dans les deux classes et dans la bibliothèque. Les travaux d'accessibilité de la cantine scolaire sont terminés. Les deux armoires en inox de la cantine ont été livrées. Il y a quelques soucis concernant l'une des deux armoires (coup sur la porte et problème de rouille), le commercial doit venir sur place très prochainement. Cette année les TAP sont organisés le lundi et le jeudi de 15h à 16h30.

Commission bâtiment : Le planning de location des salles a été travaillé pour l'année 2016/2017.

Commission musique : La commission s'est réunie en juillet avec les élus de La Chapelle sur Loire afin de faire le bilan de l'année écoulée et d'évoquer les projets pour la rentrée. La fermeture de l'école de musique municipale de Restigné a été abordée.

La réunion de pré-rentree et les inscriptions avaient lieu samedi dernier.

CCAS : Une réunion va être programmée prochainement afin de prévoir la commande des colis de fin d'année.

01 : Délibération 2016-32 : TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE – ANNEE 2016-2017

Vote Pour : 13 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs applicables pour l'école de musique Benais / La Chapelle sur Loire pour la saison 2016-2017,
Sur proposition de la commission musique, la majorité des membres du Conseil municipal souhaite conserver des tarifs de la saison dernière, soit :

Cours de solfège :

Enfant :	Commune :	71	€
	Hors commune :	120	€
Adulte :	Commune :	105	€
	Hors commune :	131	€

Cours d'instrument :

Enfant :	Commune :	105	€
	Hors commune :	189	€
Adulte :	Commune :	187	€
	Hors commune :	213	€

Petit orchestre : 25 €

Chorale enfant : 32 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs 2016-2017 pour l'école de musique.

02 : Délibération 2016-33 : CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DU COPIEUR DE LA MAIRIE

Vote Pour : 13 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire rappelle les conditions des contrats en cours pour la location et la maintenance du copieur de la mairie. Elle précise, que concernant la maintenance, il est très compliqué de maîtriser et de prévoir les sommes qui seront demandées. En effet, les copies sont facturées d'avance et donc sans lien avec le volume d'impression réellement effectué. De plus, des réajustements de facturation de cartouches d'encre sont régulièrement envoyés, cela peut représenter jusqu'à 770 € par an.

Madame le Maire informe le Conseil municipal des différentes propositions de contrat reçues. Les montants et conditions ont été comparés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de souscrire aux contrats de location et de maintenance d'un copieur pour la mairie proposés par la société Konica Minolta.

DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

03 : Délibération 2016-34 : INDEMNITES POUR ACTIVITES ACCESSOIRES

Vote Pour : 13 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Considérant d'une part, l'acceptation expresse des agents pressentis, et d'autre part, l'accord express de des autorités hiérarchiques des agents recrutés,

Madame le Maire expose au Conseil municipal :

- Que dans le but d'assurer la continuité de l'enseignement du saxophone, il sera nécessaire d'avoir recours à un fonctionnaire exerçant ses fonctions à temps complet au sein d'une autre collectivité,
- La durée du travail particulièrement faible et la quantité de travail particulièrement variable et étroitement liée au caractère fluctuant du nombre d'élèves inscrits par discipline, ne permettent pas la création d'un emploi permanent,

Madame le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin d'autoriser cette intervention et de mettre en place un régime d'indemnités pour travaux accessoires en faveur de l'agent chargé de l'enseignement du saxophone pendant l'année scolaire 2016-2017.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un emploi de nature occasionnelle pour l'enseignement du saxophone pour une durée de **0.79/16ème** par semaine pendant une durée de 12 mois à compter du 13 septembre 2016, soit **41.05 heures de travail à l'année**, et d'en fixer le montant à la somme de **96.63 €** pour l'intervention mensuelle auprès de notre commune.

AUTORISE l'agent pressenti à accomplir ce travail en dehors des heures légales effectuées au titre de son emploi principal,

DECIDE d'indemniser les intéressés par le versement d'une indemnité pour travaux accessoires,

D'ETABLIR le mandatement au chapitre 11, article 6228.

QUESTIONS DIVERSES

Participation citoyenne : Les habitants de la commune étaient invités à faire connaître leur souhait d'être référents du dispositif. Au vu du nombre important de candidats, le Conseil municipal a établi la liste des référents en prenant soin d'assurer une bonne répartition géographique.

Balade gourmande : Le Conseil municipal remercie le comité des fêtes et les vigneron volontaires pour ces nouvelles balades gourmandes sur le thème de la découverte des étangs.

Bureau de poste : Les responsables locaux de La Poste ont été reçus à leur demande en mairie. Ils sont notamment revenus sur le changement de politique d'ouverture de Benais (ouverture l'après-midi, fermeture étendue pendant les vacances, fermeture ponctuelles et imprévisible pour pallier aux absences d'agent dans des bureaux plus fréquentés...). Chaque membre du Conseil sera destinataire des documents transmis par La Poste et la débat sera à nouveau engagé au prochain Conseil.

Cabine téléphonique : Orange a transmis le formulaire de déclaration sur l'honneur pour la donation à la commune de l'habitable de la cabine téléphonique. Le souhait est d'aménager cet endroit en « boîte à livre » dans lequel chacun peut déposer et/ou emprunter des livres. Différentes propositions ont été faites pour l'aménagement : ateliers en TAP ou lors de l'après-midi récréatif, travail d'un groupe d'élus et d'habitants...

Aéromodélisme : Madame le Maire a informé le Conseil municipal qu'elle a donné son accord à un particulier pour l'utilisation d'un terrain communal à côté du stade pour la pratique de l'aéromodélisme.

Frelons asiatiques : Le Conseil municipal étudiera lors de sa prochaine séance la possibilité d'une aide financière aux particuliers pour la destruction des nids se trouvant sur leur propriété.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 03 octobre 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01 h 00

Mme BENESTON	M. BOISDRON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU
	Excusé			
Mme DÉZÉ	M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER
Mme RIOCREUX	Mme RUOPPOLO- COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD	